

La parole prophétique de l'Église sur la question des migrants

Nadia-Elena Vacaru

DANS **REVUE LUMEN VITAE** 2019/2 (VOLUME LXXIV), PAGES 145 À 156
ÉDITIONS **UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN**

ISSN 0024-7324

ISBN 9782873246037

DOI 10.2143/LV.00.0.0000000

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-lumen-vitae-2019-2-page-145.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Université catholique de Louvain.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La parole prophétique de l'Église sur la question des migrants

Par Nadia-Elena VACARU¹

Introduction

« Un peuple qui peut accueillir, mais qui n'a pas la possibilité d'intégrer, mieux vaut qu'il n'accueille pas. Là, il y a le problème de la prudence. » Ces paroles prononcées par le pape François lors de la rencontre avec les journalistes sur le vol de retour de Dublin (26 août 2018) réaffirment la position traditionnelle de l'Église catholique sur le phénomène de la migration. Bien que l'intérêt de l'Église sur cette question date depuis longtemps, sa pensée s'est développée surtout au xx^e siècle, le siècle le plus marqué par le phénomène de la mobilité humaine. Selon les *Rapports des Nations Unies*, on compte plus de 250 millions de migrants dans le monde, dont 25,4 millions sont des réfugiés et 3,1 millions sont des demandeurs d'asile². Des gens qui

1 Nadia-Elena VACARU est professeure-adjointe à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval. Ses intérêts de recherche se focalisent sur l'enseignement de l'Église catholique en matière d'éthique sociale et intervention pastorale, avec un accent mis sur la pastorale de la famille dans le contexte de la migration. – Adresse : Université Laval, 2325, rue des Bibliothèques, Pavillon Félix-Antoine-Savard, Bureau 716, Qc., G1V 0A6, Canada; courriel: nadia-elena.vacaru@fts.ulaval.ca.

2 Cf. UNHCR, L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, <https://www.unhcr.org/fr/percu-statistique.html> (consulté le 12 janvier 2019).

cherchent un lieu où vivre en paix, qui fuient la guerre et la faim ou qui sont contraints de quitter leur pays à cause des discriminations, des persécutions, de la pauvreté et de la dégradation environnementale.

Au début, les préoccupations de l'Église visaient surtout la pastorale des catholiques émigrés. Depuis le concile Vatican II, les textes du Magistère traitent cette thématique d'une manière plus large, en s'intéressant à la responsabilité d'accueil des Églises locales et aux besoins des migrants. Les souverains pontifes ont manifesté une attention particulière à l'égard de ceux qui sont forcés d'abandonner leurs terres à la recherche d'un mieux-vivre.

Nous avons l'habitude de penser que la migration est un problème de notre époque. Toutefois, déjà le XIX^e siècle est caractérisé par des migrations continentales et transocéaniques de grande ampleur. À l'époque de la révolution industrielle, on assiste à d'importants déplacements de populations des campagnes vers les villes et vers les centres industriels. La migration italienne, commencée réellement dans les années 1880 et ayant son apogée de 1900 à 1914, a été particulièrement observée par le Saint-Siège.

Survol de l'enseignement pontifical de Pie IX au concile Vatican II

Le pontificat de Pie IX peut être considéré comme le début de l'intérêt manifesté explicitement par l'Église à l'égard des migrants. Cet intérêt a visé surtout l'organisation des structures ecclésiales dans les pays d'émigration (paroisses nationales) et l'assistance stable aux migrants, assurée par des prêtres de même nationalité que les migrants, ou encore par des prêtres qui connaissent bien leur culture et particulièrement leur langue. Ces soucis pastoraux ont conduit à l'ouverture, en 1858, d'un séminaire pour la formation des prêtres américains à Rome – le Collège pontifical nord-américain. Grâce aux exhortations de Pie IX, plusieurs congrégations religieuses se sont engagées dans l'aide aux migrants³.

Le pape Léon XIII a accordé une attention particulière aux immigrants catholiques d'Amérique du Nord, ainsi qu'au soutien des congrégations religieuses et des associations missionnaires⁴. En continuité

3 Cf. Francesco MOTTO, « Bosco (Don) Giovanni e missione dei Salesiani per i migranti », dans Graziano BATTISTELLA, (éd.), *Migrazioni. Dizionario socio-pastorale*, Éd. San Paolo, Cinisello Balsamo, 2010, p. 60-68.

4 Cf. Graziano BATTISTELLA, « Congregazione dei missionari di San Carlo (Scalabriniani) », *ibid.*, p. 283-294.

avec son prédécesseur, il a soutenu la création de paroisses nationales, pour subvenir aux besoins pastoraux des migrants. Dans sa perspective, le phénomène migratoire interroge les Églises de départ mais aussi les Églises d'arrivée des migrants. Léon XIII définit l'émigration comme *un mal*, en raison des drames et souffrances qu'elle entraîne, ainsi qu'en raison des risques de perte de la foi auxquels sont exposés les émigrés dans des pays à prédominance protestante ou socialiste athée⁵.

Dans le domaine des migrations, le grand apport du pontificat de Pie X réside dans le souci de l'organisation institutionnelle, concrétisé dans la création au niveau local de comités paroissiaux et diocésains pour la pastorale des migrants, ainsi que de l'Office spécial auprès de la Sainte Congrégation consistoriale, dont le but était particulièrement l'observation de la pastorale des émigrés catholiques⁶.

En 1914, le pape Benoît XV a institué la *Journée mondiale du migrant et du réfugié* ; depuis 2004, elle est célébrée au troisième dimanche de janvier. Ultérieurement, les papes ont écrit annuellement des messages concernant les migrations.

Dans le contexte dramatique d'après la Première Guerre mondiale, l'intensification des flux migratoires a amené des défis majeurs à la pastorale. Ainsi, le pape Benoît XV exhorte les évêques à soutenir les activités des congrégations religieuses afin d'accueillir les personnes déplacées, les réfugiés et les prisonniers de guerre qui fuient des persécutions⁷.

Le pontificat de Pie XII a ouvert l'Église à la reconnaissance des cultures non chrétiennes et du patrimoine spirituel des différents peuples en tant que terrain d'évangélisation. La première Constitution apostolique sur la migration, *Exsul Familia*, reprend le Magistère ancien et récent sur l'accompagnement spirituel, mais aussi matériel, des exilés. Le texte, publié en 1952, doit être situé historiquement dans la décennie de l'après-guerre, avec tous les bouleversements que cela implique. Dans le contexte où le phénomène migratoire se mondialisait, la Constitution focalise sur la migration européenne, en particulier italienne. À la lumière des graves urgences et souffrances qui se sont abattues sur des peuples entiers, *Exsul Familia* met l'accent sur l'ouverture charitable au prochain.

5 Cf. LÉON XIII, Lettre encyclique *Quam Aerumnosa*, 1888.

6 Cf. PIE X, Motu proprio *Cum omnes catholici*, 1912.

7 Cf. Guy GOODWIN-GIL, « Rifugiati », dans Graziano BATTISTELLA, (éd.), *Migrazioni*, op. cit., p. 901-908.

La Constitution apostolique s'ouvre avec des références à la Sainte Famille de Nazareth qui s'est enfuie en Égypte à cause de la menace de persécutions. Le texte précise le rôle de l'Église envers les exilés, qui doit essayer de préserver intacte leur foi et un mode de vie conforme à la loi morale. L'Église a dû lutter également avec de nombreuses difficultés, inconnues et imprévisibles auparavant, rencontrées à l'étranger, notamment le travail maléfique des gens pervers qui avaient rejoint les migrants sous le prétexte d'apporter une aide matérielle, mais dans le but de porter atteinte à leur âme⁸. Les références à un déracinement dangereux pour les âmes et à des œuvres perverses menées sous le prétexte d'une aide matérielle semblent prophétiques, faisant allusion au soin que Pie X prenait des émigrés de ses terres.

La Constitution apostolique *Exsul Familia* a été principalement consacrée à la protection spirituelle des émigrants (elle introduit la formule pastorale « des missions avec soin d'âmes ») et au maintien d'un ordre dans leur vie, ainsi que dans la vie de la famille humaine. La sollicitude pour ces aspects impliquera aussi des questions plus vastes, touchant même la liturgie, avec des références précises concernant la préservation des rites, insistant sur le caractère indispensable de la foi catholique et réaffirmant le besoin urgent de protéger les immigrants de la contagion de l'hérésie. À côté de ces points forts, ce document a ses limites, particulièrement dans les aspects qui concernent l'intégration de l'accompagnement des migrants dans la pastorale de l'Église locale et la vision exclusivement cléricale de la pastorale des migrants, privée de l'implication des laïcs.

On remarque facilement que, avant le concile Vatican II, l'approche catholique en matière migratoire exigeait des règles et des limites très claires et intransigeantes, se référant à un ordre rigoureux, opposé aux idées mondialistes et à l'enthousiasme d'une migration sans frontières. Ultérieurement, l'appartenance religieuse des migrants a exigé de l'Église le développement progressif du dialogue interreligieux et une pastorale ouverte aux nouvelles réalités de la migration. Ces orientations, approfondies dans plusieurs encycliques sociales et particulièrement dans la Lettre apostolique *Pastoralis migratorum cura* (1969) et dans l'Instruction *Erga migrantes caritas Christi* (2004), caractérisent son engagement au service de l'humanité dans le monde contemporain. La pastorale des migrations constitue un élément central de la théologie aux XX^e et XXI^e siècles, une théologie solidaire avec son temps et attentive aux événements actuels : la lecture de l'histoire et de l'expérience humaine dans les différents contextes géographiques, sociaux, politiques et culturels.

8 Cf. PIE XII, Constitution apostolique *Exsul familia*, 1952.

La migration : une composante de la question sociale et un signe des temps

Le pape Léon XIII a été un visionnaire et s'est investi pour rencontrer *le nouveau* et la modernité sans prononcer de condamnation. Il a proposé des principes fermes, en raison d'une pensée claire, une diplomatie fine et une grande douceur envers la société de son temps. Cette société, qui passait d'un monde rural à un monde industriel, était marquée par la séparation entre l'Église et l'État, mais aussi par de grands et nombreux défis sur la scène politique, sociale et économique, parmi lesquels la question migratoire se présentait comme un volet de *la question sociale*. Dans son souci de réconciliation de l'Église avec le monde moderne, le pape Léon XIII a exhorté au respect de la culture et de la tradition religieuse des migrants⁹.

En tant qu'évêque de Mantoue, Giuseppe Sarto (le futur pape Pie X) manifestait déjà, d'une manière prophétique, une sensibilité particulière envers la situation des migrants. Dans une lettre adressée en 1887 aux prêtres de son diocèse, il rappelait le processus de dépeuplement en raison des déplacements de ses fidèles à l'étranger, forcés par la pauvreté, chargés de familles et contraints de traîner une vie remplie d'anxiété et de souffrance. Par conséquent, il exhortait au témoignage et à l'application de la charité chrétienne authentique face aux souffrances et aux malheurs des émigrés désespérés, en risque de pauvreté et de marginalisation, ainsi qu'en proie aux intérêts mesquins des spéculateurs et des entrepreneurs malhonnêtes. Dans le souci d'empêcher le départ des fidèles, le futur pontife soulignait les risques et les conséquences dramatiques de la migration et conseillait de ne pas sacrifier leur liberté, qui est le bien le plus précieux de l'homme.

Tout en soutenant le droit à émigrer et au regroupement familial, le pape Pie XII a dénoncé les situations d'injustice et les violences qui sont à l'origine des migrations. En dépit des souffrances et malheurs que la migration provoque, on relève cependant certains éléments positifs, notamment en ce qui concerne l'enrichissement réciproque dû à la rencontre et au dialogue des cultures, ainsi que l'amélioration du niveau de vie et la contribution au développement humain. Le phénomène de la mobilité humaine constitue un élément structurant dans les sociétés des pays d'accueil, mais aussi de départ des migrants.

Après la Seconde Guerre mondiale, la pensée sociale de l'Église s'est développée et enrichie à la lumière des nouvelles réalités sociales et idéologiques, particulièrement par l'intégration des droits humains.

9 Cf. LÉON XIII, Lettre apostolique *Orientalium dignitas*, 1894.

Le concile Vatican II a marqué l'ouverture de l'Église au monde moderne et à la culture contemporaine par la prise en compte des progrès technologiques, de l'émancipation des peuples et de la sécularisation croissante. Les papes du concile Vatican II ont été les premiers à faire face au changement de direction des migrations, non plus de l'Europe mais vers l'Europe.

En 1967, le pape Paul VI promulgue l'encyclique *Populorum progressio*, la pierre angulaire de l'Église concernant la migration. Exaltant la valeur de la solidarité et de la fraternité entre les peuples, le texte dresse un portrait de la société moderne et identifie les maux structurels de la société qui sont à l'origine des déplacements des personnes : le système économique corrompu, les fractures sociales et les inégalités économiques entre les pays, les abus du libéralisme et les erreurs des organisations internationales. Dans la perspective prophétique de Paul VI, une approche qui se limiterait à des considérations d'ordre purement matériel et économique, ou politique et même culturel, sans les inclure toutes et sans en même temps s'ouvrir à une dimension spirituelle, ne saurait être suffisante¹⁰.

Dans une vision plus optimiste, le pape Jean-Paul II remarquait : « Nombreuses sont les civilisations qui se sont développées et enrichies précisément grâce aux apports venant de l'immigration. Dans d'autres cas, les diversités culturelles des autochtones et des immigrés n'ont pas été intégrées, mais elles ont montré leur capacité de cohabiter, à travers une pratique de respect réciproque des personnes, et d'acceptation ou de tolérance des mœurs différentes¹¹. »

Pour le pape Benoît XVI, la migration est « un phénomène qui impressionne en raison du nombre de personnes qu'il concerne, des problématiques sociale, économique, politique, culturelle et religieuse qu'il soulève, et à cause des défis dramatiques qu'il lance aux communautés nationales et à la communauté internationale. [...] Nous sommes tous témoins du poids de souffrances, de malaise et d'aspirations qui accompagne les flux migratoires¹². »

Le pape François souligne qu'« il est indispensable de prêter attention aux nouvelles formes de pauvreté et de fragilité dans lesquelles nous sommes appelés à reconnaître le Christ souffrant, même si, en apparence, cela ne nous apporte pas des avantages tangibles et

10 Cf. PAUL VI, Encyclique *Populorum progressio*, n° 2.

11 JEAN-PAUL II, Message pour la Journée mondiale de la paix 2001 « Dialogue entre les cultures pour une civilisation d'amour et de paix », n° 12, http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/messages/peace/documents/hf_jp-ii_mes_20001208_xxxiv-world-day-for-peace.html (consulté le 12 janvier 2019).

12 BENOÎT XVI, Encyclique *Caritas in veritate*, n° 62.

immédiats : les sans-abris, les toxicodépendants, les réfugiés, les populations indigènes, les personnes âgées toujours plus seules et abandonnées, etc. [...] j'exhorte les pays à une généreuse ouverture, qui, au lieu de craindre la destruction de l'identité locale, soit capable de créer de nouvelles synthèses culturelles¹³. »

La surabondance des propos médiatiques concernant les prises de parole du pape François sur les migrations contemporaines empêche de saisir à quel point ses mots sont greffés dans le Magistère de ses prédécesseurs, qui n'ont pas manqué, surtout les derniers siècles, de faire entendre leur voix pour accompagner et défendre les migrants. Les souverains pontifes ont souligné que, dans les migrants et les réfugiés, le chrétien voit le reflet de la Sainte Famille de Nazareth, avec le Fils de Dieu né dans la pauvreté et l'insécurité loin de chez lui, puis contraint de fuir dans un autre pays en raison de la persécution. Le Magistère exhorte à l'accueil et à l'intégration des immigrants, invitant à saisir dans le phénomène de la migration des enrichissements réciproques et des opportunités pour les pays d'accueil.

Les défis de la migration : une responsabilité partagée

Après la Première Guerre mondiale, la question migratoire devient un phénomène global qui exige des réflexions et interventions concertées de la part de plusieurs acteurs socio-politiques, aux niveaux national et international.

La responsabilité de l'accueil des immigrants est d'abord une question posée aux dirigeants. Cependant, en raison de sa vocation, l'Église y prend part, selon sa spécificité, par ses réflexions et son engagement sur le terrain. Face à des situations d'urgence et à l'intensification des déplacements de population, l'Église a montré la possibilité d'une réglementation gouvernementale des flux migratoires. Dans le *Discours* prononcé le 13 mars 1946 au Département de Justice des États-Unis, le pape Pie XII insistait à ne pas exagérer les restrictions imposées à la frontière aux « étrangers nécessaires et honnêtes [et], sauf en cas d'utilité publique, à réfléchir avec le plus grand soin¹⁴. »

La fin de la Seconde Guerre mondiale avait plongé des millions d'Européens dans une pauvreté absolue. La vague de migrations prévisible résultant de ces conditions dramatiques devrait être gérée avec la politique de fermeture des frontières, adoptée par les autorités américaines après la crise de 1929. En rappelant la contribution importante

13 Pape FRANÇOIS, Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, n° 210.

14 *Atti e Discorsi di Pio XII*, vol. VIII, p. 145-146.

de l'immigration pour la défense et la croissance de la nation, le pape Pie XII précisait que certaines circonstances peuvent toutefois entraîner des restrictions en matière d'immigration, car dans ce domaine il faut garder à l'esprit non seulement les intérêts de l'immigré mais également le bien-être de la nation et le bien commun de la société qui accueille les immigrés : « L'émigration est un problème international dont la solution dépend d'accords collectifs, qui réalisent la meilleure répartition des hommes sur la terre [...] sans attaquer la liberté et la justice¹⁵. »

Le pape Jean XXIII dénonce comme spoliation le fait que certains gouvernements restreignent la liberté des citoyens : il y a un « droit inhérent à la personne humaine que la faculté de se rendre en tel pays où on espère trouver des conditions de vie plus convenables pour soi et sa famille. Il incombe donc aux gouvernements d'accueillir les immigrants et, dans la mesure compatible avec le bien réel de leur peuple, d'encourager ceux qui désirent s'intégrer à la communauté nationale¹⁶. »

La responsabilité partagée dans la gestion des flux migratoires est soulignée aussi dans des documents plus récents du Magistère : « Les nations mieux pourvues sont tenues d'accueillir autant que faire se peut l'*étranger* en quête de la sécurité et des ressources vitales qu'il ne peut trouver dans son pays d'origine. Les pouvoirs publics veilleront au respect du droit naturel qui place l'hôte sous la protection de ceux qui le reçoivent¹⁷. »

Devant les défis de la migration, le pape Jean-Paul II invitait les croyants à ne pas céder à la tentation de la peur et de l'insécurité, mais d'agir avec un esprit évangélique, renforcés de l'espérance et du sens des responsabilités, particulièrement à l'appui des personnes nécessitant une protection humanitaire. En même temps, il exigeait une réglementation législative capable d'enrayer le phénomène de l'immigration illégale, les abus et l'exploitation par des organisations criminelles.

Outre les droits des migrants, il y a aussi des devoirs qui leur incombent. En effet, « les autorités politiques peuvent [...] subordonner l'exercice du droit d'immigration à diverses conditions juridiques, notamment au respect des devoirs des migrants à l'égard du pays d'adoption. [...] L'immigré est tenu de respecter avec reconnaissance le patrimoine matériel et spirituel de son pays d'accueil, d'obéir à ses lois et de contribuer à ses charges¹⁸. »

15 PIE XII, « Lettera per la XVIII settimana sociale di Spagna, 30 giugno 1958 », dans *Osservatore Romano* du 11 juillet 1958.

16 Cf. JEAN XXIII, Encyclique *Pacem in terris*, n° 106.

17 CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 2241.

18 *Id.*

À une époque où la perte de la citoyenneté entraînait souvent une perte de protection, le pape Benoît XVI insiste sur la sécurité des migrants et le respect en toute circonstance des droits fondamentaux inaliénables : « Certes, chaque État a le droit de réguler les flux migratoires et de mettre en œuvre des politiques dictées par les exigences générales du bien commun, mais toujours en garantissant le respect de la dignité de chaque personne humaine¹⁹. » Il insiste aussi sur la responsabilité des gouvernements de veiller à la paix sociale, ainsi que sur « le droit de ne pas émigrer », en responsabilisant surtout les pays d'origine des migrants, afin d'éliminer les causes de la migration irrégulière et les formes de criminalité et d'exploitation qui y sont liées, avec un risque accru pour les femmes et les enfants.

Dans la vision du pape Benoît XVI, l'accueil exige une coopération des nations face aux défis de la migration : « [...] nous nous trouvons face à un phénomène social caractéristique de notre époque, qui requiert une politique de coopération internationale forte et perspicace sur le long terme afin d'être pris en compte de manière adéquate²⁰. » Au-delà d'une responsabilité des gouvernements et des institutions, il exhorte la communauté catholique à ne pas rester indifférente devant les souffrances, les violences et les tragédies engendrées par la migration : « Chaque chrétien est appelé à ouvrir ses bras et son cœur à chaque personne, quel que soit le pays dont elle provient, en laissant ensuite aux autorités responsables de la vie publique le soin d'établir dans ce domaine les lois considérées comme opportunes pour une saine coexistence²¹. » L'engagement humain et chrétien auquel le Pape invite suppose de l'espoir, du courage, de l'amour et de la charité.

L'exigence d'une collaboration dans la gestion des défis de la migration a été renforcée depuis le pontificat du pape François. Il insiste sur la nécessité de l'hospitalité, d'une solidarité sociale, d'un engagement concret envers les personnes vulnérables et démunies et d'une coopération internationale pour trouver des solutions globales aux problèmes des personnes déplacées. Cette approche prophétique du Magistère considère la personne qui se déplace dans son intégralité, à

19 BENOÎT XVI, Message pour la Journée mondiale des migrants et des réfugiés (2013) « Migrations : pèlerinage de foi et d'espérance », http://w2.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/messages/migration/documents/hf_ben-xvi_mes_20121012_world-migrants-day.html (consulté le 12 janvier 2019).

20 BENOÎT XVI, Encyclique *Caritas in veritate*, n° 62.

21 BENOÎT XVI, Discours du pape Benoît XVI aux participants à l'Assemblée plénière du Conseil pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en déplacement, salle Clémentine 15 mai 2006, http://w2.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/speeches/2006/may/documents/hf_ben-xvi_spe_20060515_pc-migrants.html, (consulté le 12 janvier 2019).

travers son accueil, sa protection, sa promotion et son intégration²², par la représentation de ses droits, le respect de ses libertés et de ses valeurs spirituelles, en vue d'une écologie humaine intégrale.

*La migration : une mise à l'épreuve
de la charité, de l'espérance et de la foi chrétienne*

La thématique de l'accueil de l'étranger et du démuné est centrale et omniprésente dans la Bible. L'étranger à protéger n'est pas seulement l'immigré résident, mais aussi le ressortissant des peuples païens, idolâtres et ennemis. La morale chrétienne exige de pratiquer l'amour de son prochain, ce qui inclut l'aide des gens démunis et vulnérables.

L'enseignement social de l'Église souligne constamment que, pour les chrétiens, l'accueil, la charité et la solidarité envers les migrants ne constituent pas seulement un devoir humain d'hospitalité, mais une exigence urgente qui découle de la fidélité au message évangélique. L'Église porte d'emblée un regard favorable envers les migrants, elle « a toujours contemplé dans les migrants l'image du Christ qui a dit : "J'étais étranger et vous m'avez accueilli" (Mt 25, 35). Pour elle, leurs difficultés sont donc chez les croyants une provocation à la foi et à l'amour, invités qu'ils sont à porter remède aux maux découlant des migrations et à découvrir en elles le dessein de Dieu, même quand elles sont le fruit d'évidentes injustices²³. »

Le pape François est peut-être le pontife qui, plus que tout autre, a insisté sur les valeurs de solidarité, de compassion et d'hospitalité envers les migrants. Les tragédies de la Méditerranée remettent en question les chrétiens, à qui le Seigneur demande d'agir avec générosité, miséricorde et fraternité : « le Christ lui-même nous demande d'accueillir nos frères et sœurs migrants avec les bras bien ouverts²⁴. »

Les nombreuses prises de parole du pape François, animées de spontanéité et de simplicité, exhortent à une culture du dialogue authentique et invitent à « passer d'une culture du rejet à une culture de la rencontre et de l'accueil²⁵. » La migration devient ainsi un témoignage vivant

22 Cf. Pape FRANÇOIS, Message du pape François pour la Journée mondiale du migrant et du réfugié 2018 [14 janvier 2018] « Accueillir, protéger, promouvoir et intégrer les migrants et les réfugiés ».

23 CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PASTORALE DES MIGRANTS ET DES PERSONNES EN DÉPLACEMENT, Instruction *Erga migrantes caritas Christi* sur la charité envers les migrants, 3 mai 2004, n° 12.

24 Pape FRANÇOIS, Audience générale du mercredi 27 septembre 2017.

25 ID., Message pour la Journée mondiale des Migrants et des Réfugiés 2014, « Migrants et réfugiés : vers un monde meilleur », <http://w2.vatican.va/content/fran->

de l'Évangile : les communautés locales sont appelées à accueillir, protéger, promouvoir et intégrer les migrants, tandis que les immigrants sont appelés à préserver leur amour, foi et espérance devant les souffrances et les injustices. « [...] lorsqu'une personne souffre dans son âme ou lorsque l'âme d'une nation souffre, la douleur doit inviter à la solidarité, à la justice, à l'édification de la civilisation de la vérité et de l'amour²⁶. » Contre la culture de la peur, le pape appelle à l'espérance : « L'espérance est cet élan du cœur de celui qui part, laissant sa maison, sa terre, et quelquefois sa famille et ses parents, pour chercher une vie meilleure, plus digne pour lui et les siens. C'est aussi l'élan du cœur de celui qui accueille : le désir de rencontrer, de connaître, de dialoguer²⁷. »

Selon le pape François, pour les croyants, l'accueil n'est pas seulement une invitation, mais « une condition nécessaire pour que se concrétise cet itinéraire [de la voie sûre qui conduit à Dieu] [...]. Charité, foi et espérance sont toutes impliquées dans les œuvres de miséricorde, soit spirituelles, soit corporelles, que nous avons redécouvertes durant le récent Jubilé extraordinaire²⁸. »

Ces paroles du pape François expriment le cœur du Magistère sur les migrations : « Les migrations trahissent souvent des carences et des lacunes des États et de la Communauté internationale [...] révèlent aussi l'aspiration de l'humanité à vivre l'unité dans le respect des différences, l'accueil et l'hospitalité qui permettent le partage équitable des biens de la terre, la sauvegarde et la promotion de la dignité et de la centralité de tout être humain²⁹. »

Conclusions : Découvrir l'apport positif des migrants

Les orientations prophétiques du Magistère reflètent la vocation de l'Église, préoccupée à donner la parole aux pauvres, aux faibles et

cesco/fr/messages/migration/documents/papa-francesco_20130805_world-migrants-day.html (consulté le 12 janvier 2019).

26 JEAN-PAUL II, Discours au cours de la rencontre avec le monde de la souffrance, 24 janvier 1998, n° 4, https://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/travels/1998/documents/hf_jp-ii_spe_19980124_lahavana-san-lazaro.html (consulté le 12 janvier 2019).

27 Pape FRANÇOIS, Audience générale du mercredi 27 septembre 2017.

28 Id., Message pour la Journée mondiale du Migrant et du Réfugiés 2017 [15 janvier 2017], « Migrants mineurs, vulnérables et sans voix », http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/messages/migration/documents/papa-francesco_20160908_world-migrants-day-2017.html (consulté le 12 janvier 2019).

29 Id., Message pour la Journée mondiale des Migrants et des Réfugiés 2014, *op. cit.*

aux marginalisés. Cependant, à ce jour, aucun des papes n'a considéré la migration comme un fait intrinsèquement positif, mais ils ont insisté particulièrement sur la charge dramatique du phénomène : les risques encourus lors de longs et difficiles trajets, la séparation des familles, les risques de perte de la foi et des valeurs, les illusions découlant de la culture du bien-être, les souffrances causées par l'éradication culturelle et l'exclusion sociale, les crises humanitaires qui peuvent en découler. Tout en soulignant la primauté de la charité et la défense de la vie et de la dignité de la personne, l'Église catholique n'a jamais contesté le droit des gouvernements d'intervenir pour réglementer les flux migratoires. Le Magistère des papes des *xx^e* et *xxi^e* siècles a toutefois averti les dirigeants de la fragilité d'une réponse législative se limitant à la fermeture des frontières et aux refoulements.

L'enjeu de la migration exige la charité, l'hospitalité et une solidarité avec les migrants, ainsi qu'une coopération étroite et authentique au niveau de la communauté internationale, pour protéger la dignité, les droits et les libertés humains. D'un point de vue chrétien, cela nécessite moins l'utilisation de mécanismes de défense contre d'autres religions ou cultures, mais plutôt la création de nouveaux réseaux de solidarité, avec la promotion d'un véritable esprit de dialogue et d'enrichissement mutuel qui découle de la rencontre des cultures. La migration est un témoignage vivant de l'Évangile, par la mise à l'épreuve des vertus de charité, d'espérance et de foi.

THE PROPHETIC WORDS OF THE CHURCH ON THE MIGRANT QUESTION

The article addresses a number of guidelines from the social teaching of the Catholic Church as regards the question of migration. Initially, the Church focused on the need for pastoral ministry to emigrant Catholics. Since the Second Vatican Council, the texts of the Magisterium have dealt with this topic in a broader manner, taking an interest in the responsibility of local churches to welcome migrants and focusing on the needs of the latter. Moreover, the religious affiliation of migrants has required the Church gradually to develop an interreligious dialogue and a pastoral approach that reflects the new realities of migration. The need for collaboration in managing the challenges of migration has been reinforced in recent decades in light of the scale of the phenomenon. The Magisterium continually invites people to practice hospitality, express social solidarity, become engaged at a practical level and cooperate internationally to find global solutions to the problem of displaced persons. Hospitality, compassion and charity to migrants are an urgent requirement that follows from fidelity to the Gospel message.